

---

Adresse de la société populaire de la commune de Meaux, qui se félicite du rapport et du décret faits par Saint-Just le 23 ventôse et proteste de son attachement à la Convention, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de Meaux, qui se félicite du rapport et du décret faits par Saint-Just le 23 ventôse et proteste de son attachement à la Convention, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 685-686;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31525\\_t1\\_0685\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31525_t1_0685_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Jean Lalande, 4 écus de 6 l. et offre de payer 25 l. pendant la durée de la guerre. 24 l.

Nicolas Ladure, 2 écus de 6 l. et une paire de boucles d'argent, se soumet de payer annuellement 10 l. pendant la guerre... 12 l.

Ph. Perrot, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Marie Bougonnet, f<sup>e</sup> Maugenest, deux croix et cœur d'or et un St Esprit en argent.

Jos. Philibert Perret, président, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 15 l.

Alexis Tabouet, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 50 l.

P. Biarnois, une paire de boucles d'argent, une croix d'or et semblable somme annuelle pendant la durée de la guerre .... 25 l.

Amable Gobin, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Ant. Tourraton, une paire de boucles d'argent.

Esprit Frotier, une paire de boucles d'argent.

Marie Félicité Dautigni, f<sup>e</sup> Tourralon, une bague et une croix en or.

Ph. Maugenest, une paire de petites boucles d'argent.

Vincent Sortin, une paire de boucles et une tabatière.

Gilbert Champaux, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre... 25 l.

Cressant Patault, une chaîne de montre, un cachet d'argent, une bague et une paire de boucles d'oreilles en or ; 25 l. et même somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 25 l.

Gabriel Tardy, 40 jetons d'argent.

Philippe Butaud, un cachet d'argent.

Jeanne Maugenest, V<sup>ve</sup> Dautigni, un bouton, deux paires de boucles, une paire de crochets et une pièce en galon, le tout en argent et un écu ..... 6 l.

Fr. Denizot, greffier du juge de paix, deux écus ..... 12 l.

Ch. Perroux, deux écus ..... 12 l.

Ladure, f<sup>e</sup> Perroux, un écu ..... 6 l.

Anne Michelon, f<sup>e</sup> Lalande, un crochet d'argent et un petit collier d'or.

Marguerite Gource, f<sup>e</sup> Frotier, une paire de boucles d'oreilles en or.

Marguerite Bayard, f<sup>e</sup> Decerfs, une paire de petites boucles d'oreilles en or.

J. Guil. Meillet ..... 6 l. 4 s.

Marguerite Pagis, f<sup>e</sup> Perret, un coulant d'argent.

Desjobert, âgé de 4 ans, un couvert d'argent et 3 bagues en or.

Jacques Yel, et pareille somme annuelle pendant la durée de la guerre ..... 100 l.

Ant. Renaud, une agrafe et un cadran de montre en argent .

Jemappes Frotier, âgé de 2 ans, son hochet.

J.-B. Gilbert Desjobert, et même somme annuelle pendant la durée de la guerre. 50 l.

P. Chamfort ..... 10 l.

L. Fr. Dautigni, trois écus ..... 9 l.

Fr. Laurent, un écu ..... 6 l.

J. Rigoullet, un écu ..... 6 l.

Feidaux, f<sup>e</sup> Gource, un croix d'argent.

Il résulte du présent état que le numéraire s'élève à 94 l. 4 s. et le papier monnaie à 580 l. L'or à 11 gros 1/2 et l'argenterie à 5 marcs 3/4.

[2<sup>m</sup>e envoi]

J.-B. Alex. Duchier, maire de Prévéranges, 12 couverts d'argent, une grande cuillère, 2 cachets même matière, un galon en or, 8 chemises et 4 paires de bas.

Le c<sup>n</sup> Chicot, de la Châtre ..... 10 l.

Denis Létang, trois écus ..... 9 l.

Claire Denizot, f<sup>e</sup> Butaud, un écu ..... 6 l.

Ch. Desjobert, pareille somme pendant la guerre ..... 100 l.

J. Loche, deux chemises.

Léonard Loche, une chemise.

Antoine Aufrère, de Prévéranges, 2 cachets d'argent, un assignat de 50 l. et 72 l. en 12 écus ..... 122 l.

Ant. Larebardière, un cachet d'argent.

J.-B. Sacrot, des vieilles bouches et boutons d'argent.

Marie-Anne Perronnet, f<sup>e</sup> Desjobert, un gobelet d'argent.

Poids de l'argenterie : 10 marcs une once ; 93 l. en numéraire ; 154 l. en assignats.

P.c.c. : PATAULT (secré.).

## 2

La société populaire des sans-culottes de la commune de Meaux, écrit que la lecture du rapport fait par Saint-Just, à la Convention, le 23 de ce mois, l'a pénétré tout à la fois d'horreur et d'indignation; elle applaudit au décret qui l'a suivi, et proteste que tous ses membres s'enseveliront sous les ruines de la France, plutôt que de n'y pas voir régner la liberté et l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Meaux, 23 vent. II] (2)

« Citoyens représentants,

La lecture du rapport fait par Saint-Just à la Convention le 23 de ce mois, nous a pénétrés tout à la fois d'horreur et d'indignation ; les dispositions vigoureuses du décret qui l'a suivi vous donnent de nouveaux droits à notre reconnaissance, de nouveaux titres à notre confiance. Les factions sont pour la liberté des ennemis plus dangereux que la tyrannie. Les factieux sont plus criminels que les tyrans nés sur le trône, ou qui se croient appelés par leur naissance à régner arbitrairement sur leurs semblables, traitez donc les factieux, comme les tyrans, que leur sang coule donc sous le glaive vengeur de la justice, et cimente à jamais les fondements de la République. Si glorieusement élevée par vos travaux sur les débris de tous les despotismes et tandis que sur nos frontières, le courage invincible de nos guerriers, repousse et anéantit par les armes les offres des rois coalisés contre la liberté du monde, exterminerez par la loi tous ceux qui dans l'intérieur, poussés par la cupidité, l'ambition et la corruption, tenteroient de seconder leurs abominables projets, Représentants, tel est notre vœu, et celui, ici, de tous les

(1) P.V., XXXIII, 444, B<sup>in</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 295, pl. 996, p. 68.

républicains de la France. Recevez notre adhésion à vos derniers travaux, et l'assurance qu'il n'en est pas un de nous qui ne soit résolu de s'ensevelir avec vous sous les ruines de la France plutôt que de n'y pas voir régner la liberté et l'égalité ».

BERTHOLIO (*présid.*), MULLOT (*secrét.*), S. LECLER (*secrét.*), PIHET (*secrét.*).

### 3

Le citoyen Jérémie Martin, domicilié à Limonet, près Commune-Affranchie, donne, pour les frais de la guerre, 2175 l. à prendre sur sa rente viagère de 3000 l., échue depuis 1793 (vieux style).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

### 4

Le conseil-général de la commune d'Orbec fait passer les procès-verbaux des fêtes civiles célébrées dans cette commune, aux diverses époques qui ont illustré la Révolution; il félicite la Convention sur ses travaux, et notamment sur le décret qui rend la liberté aux nègres, et l'invite à ne quitter son poste que quand tous les tyrans auront été ensevelis sous les débris de leurs trônes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Orbec, 26 vent. II] (3)

« Législateurs,

Nous vous faisons l'envoi des procès-verbaux des fêtes civiques que nous avons célébrées dans notre commune relativement aux différents événements qui font époque dans notre sublime révolution, c'est un hommage qui vous est dû.

En vain le fer des assassins, a mis au tombeau Pelletier et Marat, la liberté a pu s'en alarmer, mais une fois réfugiée au milieu de vous sur la montagne; elle a bravé tous les dangers, et confondu les criminelles espérances de ses ennemis et pouvait-elle ne pas triompher, vous aviez fait tomber la tête du tyran sous la hache de la loi; Grâces immortelles vous en soient rendues, Législateurs, ce n'étoit qu'en frappant ce grand coup que notre liberté pouvoit se consolider.

Grâces immortelles vous soient encore rendues, généreux Législateurs, pour le décret que vous avez rendu en faveur des hommes de couleur; vous avez calculé qu'ils appartiennent à l'humanité. Que tous les peuples du globe, saisis d'admiration soient forcés de vous rendre justice. Ne quittez votre poste que quand tous les despotes auront été ensevelis sous les débris de leurs trônes teints du sang des peuples; laissez gronder les orages de l'aristocratie, ils ne pourront jamais rien sur vous, tant que vous resterez assis sur le roc inébranlable où vous dictiez

les décrets qui font trembler tous les tyrans voilà notre vœu.

COURTIN, OTTON, J. DUMONCET, Fr.-Ch. CUCU, DAUFRESNE, TRÉVET, PÉRIER (*maire*), BELLIÈRE, GUÉNIN, SOUEL, VIELPÈRE, LACROI.

[Extrait des délibérations, 2 vent. II.]

... En la grande salle de la Maison commune d'Orbec, sur les 3 heures après-midi, en conséquence du renvoi porté en la séance de ce matin, devant les citoyens J.-B. Daufresne, président, Michel Lavavasseur, secrétaire, Jacques-Edouard Gislain (père), Fr. Doublet (père) et J.-Fr. Picot (père), formant le bureau définitif, au son de la cloche et après que la caisse a été battue se sont assemblés les citoyens en général de cette commune, aux fins de reprendre la suite de la délibération.

Lecture donnée du procès-verbal de la séance de ce matin, les membres composant le bureau définitif ont prêté le serment de remplir leurs fonctions avec fidélité et exactitude.

Après quoi, le président a proposé à l'assemblée de consacrer les premiers moments de la séance à délibérer sur la proposition faite par le Conseil général d'inaugurer le temple de cette commune à la raison et de faire une offrande patriotique à la Convention de l'argenterie des églises de cette commune.

Cette proposition a été appuyée par le citoyen Périer, maire, qui a rendu compte de sa députation auprès des représentants du peuple et des sentiments de haine et d'aversion qu'ils lui ont manifesté contre le fanatisme et la superstition, ensuite, il a été chanté le cantique patriotique composé par l'un des dits représentants sur l'inutilité des prêtres, qui a été chanté par lui dans le temple de la Raison de la commune de Lisieux et il a fini par observer que dans la dite commune de Lisieux toutes les églises sont fermées et qu'on n'y connoit plus d'autres cultes que celui de la Raison.

Le citoyen Dumoncel, juge de paix, a aussi donné lecture d'un passage d'un philosophe moderne sur la religion.

De nombreux applaudissements ont suivi le chant du cantique et la lecture du passage du philosophe.

Cette délibération importante mise aux voix par le président, l'assemblée a arrêté à l'unanimité, à l'exception de 4 citoyens qui se sont retirés :

1°) qu'à compter de ce jourd'hui, les églises de cette commune seront fermées et que les clefs en seront déposées à la Maison Commune;

2°) que la ci-devant église paroissiale de cette commune sera convertie en temple de la raison et que l'inauguration s'en fera le prochain décad;

3°) qu'il sera fait une offrande patriotique à la Convention de l'argenterie de la ci-devant église paroissiale et de celle de l'hôpital de cette commune, ainsi que des cuivres, fers et plombs qui s'y trouvent existants et que le tout, au moins l'argenterie des dites ci-devant églises, sera porté le jour de demain aux représentants du peuple qui sont maintenant à Lisieux, avec une expédition du présent procès-verbal et une adresse par les commissaires qui vont être nommés ;

(1) P.V., XXXIII, 445.

(2) P.V., XXXIII, 445. B<sup>in</sup>, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) F<sup>ic</sup> III, Calvados, doss. 12.